

Mercredi 04 Décembre 2013 - n°674

**Economie** - La Cour des Comptes se penche sur l'accueil des enfants de moins de 3 ans

**Numérique** - Travail dominical : pas de remise en cause du principe du repos

**Economie** - Priorité au maintien à domicile des seniors  
**Economie** - 87% des Français approuvent une aide aux pays en développement (sondage AFD)

## ECONOMIE



### La Cour des Comptes se penche sur l'accueil des enfants de moins de 3 ans

La Cour des comptes a rendu public le 28 novembre dernier un rapport sur l'accueil de la petite enfance. Elle relève que la politique d'accueil des enfants de moins de trois ans bénéficie de soutiens financiers publics de 13,95 Md€, soit près de 0,7 % de la richesse nationale, en 2011, et qu'elle contribue depuis plusieurs années à maintenir dans notre pays un niveau de fécondité ainsi qu'un taux d'activité professionnelle des femmes supérieurs à la plupart des pays de l'Union européenne.

#### **Progression de l'accueil des plus petits**

52,2% des 2,4 millions d'enfants de moins de 3 ans étaient accueillis en 2011 (crèches, assistante maternelle, école ou nounou à domicile), contre 47,7% en 2006, ce qui marque une augmentation significative de la capacité d'accueil : + 11% (représentant 131 600 places).

Pour les finances publiques, le coût global de cet accueil est estimé en 2011 à 13,95 milliards d'euros (73% pour la branche famille, 17% pour les collectivités territoriales, 10% pour l'Etat).

#### **Disparités territoriales**

La Cour constate de fortes disparités territoriales. Ainsi la capacité d'accueil peut varier dans un rapport de un à trois selon les départements : moins de 30 places pour 100 enfants en Seine-Saint-Denis (30 %) et 86 places pour 100 enfants en Haute-Loire (86 %) !

Le premier président Didier Migaud a demandé un ciblage des dépenses pour que ces inégalités soient corrigées.

Le rapport insiste sur le manque de coordination des acteurs entre l'Etat et la Sécurité sociale. Au plan local, il dénonce l'éclatement des compétences entre la Caisse d'allocations familiales, le département et le niveau communal. Selon la Cour, l'intercommunalité serait le territoire pertinent de l'évaluation des besoins et devrait permettre de rationaliser les équipements d'accueil de la petite enfance.

Le rapport relève en outre d'importantes disparités entre les zones urbaines et péri-urbaines ou rurales. Dans ces conditions, il apparaît souhaitable de renforcer l'action de l'actuelle commission départementale d'accueil du jeune enfant (CDAJE), présidée par le président du conseil général, ou de la commission départementale de services aux familles. Cette dernière aurait pour mission d'élaborer, de manière concertée et dans le respect des compétences des communes et des intercommunalités, le schéma départemental d'accueil du jeune enfant, dont l'établissement serait rendu obligatoire.

En outre la Cour des comptes estime que la gestion des effectifs n'anticipe pas assez les évolutions futures, et note des difficultés croissantes au recrutement du personnel le plus qualifié.

#### **Inégalités sociales**

La Cour relève des inégalités sociales : 64% des ménages les plus aisés font garder leur enfant contre 8% des familles les plus modestes, qui font eux garder leurs enfants par des proches. Cette proportion est encore plus forte dans les familles monoparentales.

Par ailleurs, la Cour souligne que les aides fiscales à la garde d'enfant sont concentrées dans les déciles de revenus imposables les plus élevés. La garde à domicile (4% de l'offre) est quasi exclusivement utilisée par les 20% de familles les plus aisées et concentrée en région parisienne, qui offre aussi le moins de places en crèches.

Chaque enfant gardé seul à domicile coûte entre 1152 et 1265 euros par an aux finances publiques, suivent les places en crèche (888 à 1128 euros) et la garde à domicile partagée (850 euros). Une place chez une assistante maternelle est la solution la moins coûteuse pour le contribuable (730 euros).

Le montant des contributions versées aux familles est aussi très parlant : 10% des familles les plus pauvres reçoivent 120 millions d'euros tandis que 10% des familles les plus riches perçoivent 1 milliard.

La Cour recommande de « faire évoluer les aides accordées aux familles afin qu'elles tiennent mieux compte de leurs revenus et du coût respectif des modes de garde. »

Elle demande que l'information des familles soit améliorée ainsi que la transparence dans l'attribution des places en crèche et la gestion des listes d'attente.

Elle recommande en outre de « développer des solutions d'accueil moins onéreuses, comme les assistantes maternelles regroupées au sein de crèches familiales ».

[Lire le rapport de la Cour des comptes](#)



## Travail dominical : pas de remise en cause du principe du repos

A l'occasion de la remise du **rapport** sur les exceptions au repos dominical dans les commerces, le Premier ministre a annoncé, ce lundi 2 décembre, qu'une loi serait présentée courant 2014 pour clarifier les règles du travail le dimanche. Intitulé « *Vers une société qui s'adapte en gardant ses valeurs* », le rapport de Jean-Paul Bailly rappelle que la spécificité du dimanche doit être respectée.

Partageant les principes fondamentaux du rapport, le Premier ministre a précisé qu'il n'y aurait pas « *de remise en cause de la règle du repos dominical* ». « *La question n'est pas d'étendre* » le travail dominical, mais « *de le faire dans de meilleures conditions, plus claires et plus simples* ».

### Diagnostic et pistes d'améliorations identifiées

Si des dérogations au repos dominical existent pour répondre aux besoins de la société, le cadre juridique actuel est devenu illisible. Le rapport recommande d'évaluer au mieux la diversité des situations en s'appuyant sur un double dialogue social et territorial.

Il préconise de veiller aux spécificités et à l'équilibre tant entre les centres villes et les périphéries, qu'entre les commerces traditionnels et les grandes enseignes. De ce fait, l'activité le dimanche doit continuer à faire l'objet de régulations et de dérogations.

Depuis la loi Mallié de 2009, les pratiques d'ouvertures illégales se sont développées, source de contentieux permanents (ouverture possible pour les magasins d'ameublement, mais pas pour ceux de bricolage). Des incohérences existent également entre les zones touristiques, où les travailleurs sont payés comme un jour de la semaine, et celles où ils sont payés double, sur la base du volontariat.

Dans un souci de clarification, Jean-Paul Bailly formule quatre recommandations afin de remédier aux incohérences entre les secteurs d'activité ayant le droit d'ouvrir ou non, et aux inégalités entre les salariés concernés :

1.) Sortir le secteur de l'ameublement du régime dérogatoire dans un délai de six à douze mois après la nouvelle loi, soit d'ici au 1er juillet 2015. Le secteur bénéficiera, après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, des nouvelles modalités d'ouverture.

2.) Permettre une ouverture des commerces 12 dimanches par an selon les modalités suivantes : 7 seraient accordés par le maire et 5 permettraient aux commerçants de déroger à la règle du repos dominical, sous réserve d'une obligation de déclaration préalable auprès du maire.

3.) Revoir les modalités de fonctionnement des zones commerciales et touristiques. En s'appuyant sur le dialogue territorial, le rapport préconise une remise à plat des dispositions existantes en créant deux types de périmètres : les **périmètres d'animation concertés commerciaux** (PACC), dont la création se fera sous l'égide du préfet ; et les

4.) Rétablir l'équité de traitement des salariés et plus d'ouverture dominicale sans contrepartie. La loi doit encadrer le dialogue social dont le volontariat doit être la clef de voûte. Ce volontariat reposera sur une déclaration positive et temporaire du salarié. Une possibilité de retrait est possible à la condition d'un préavis raisonnable. Un accord collectif devra prévoir les conditions de rémunération et d'un repos compensateur. A défaut, un dispositif supplétif, prévu par la loi, veillera au doublement de la rémunération, au respect du repos compensateur et à la garantie du volontariat.

périmè

## ECONOMIE



### Priorité au maintien à domicile des seniors

Le premier ministre a officiellement lancé le vendredi 29 novembre, **la concertation** sur le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement, qui devrait être voté avant la fin 2014. Il a également annoncé qu'un deuxième texte serait consacré à l'accueil en établissement des personnes âgées dépendantes dans la seconde moitié du quinquennat.

Respectant ainsi l'engagement 18 du Président de la République, Jean-Marc Ayrault a précisé que « *Nous devons prendre aujourd'hui les décisions qui leur permettront demain de vivre leur vieillesse dans un logement adapté, dans un environnement sécurisant, accessible, solidaire, et entouré de technologies qui facilitent leur vie quotidienne. Mais avant cela, nous devons aussi comprendre tout ce que ces générations de seniors apportent à la société, en termes de solidarité familiale, de lien social et d'engagement au service des autres* ».

L'objectif principal de ce texte est de permettre aux Français de rester chez eux le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions. Pour cela plusieurs mesures seront ouvertes à la concertation :

- Prévention : développer l'accès de tous aux aides techniques qui facilitent et sécurisent la vie des personnes âgées à leur domicile et rassurent leurs proches (barres d'appui, appareils antichute, téléassistance..).
- Adaptation des logements avec la modernisation des foyers logements et des offres d'habitats regroupés avec l'aide des collectivités territoriales grâce à un « forfait autonomie ».
- Amélioration de l'APA à domicile : le renforcement de l'aide à domicile par le relèvement des plafonds d'aide pour l'APA et l'augmentation du nombre d'heures d'intervention possibles des aides à domicile, et l'amélioration de l'accessibilité de l'aide proposée en allégeant le reste à charge.
- Soutien aux aidants : via l'APA reconnaître un droit au répit, en permettant de financer des solutions temporaires pour « souffler », comme les accueils de jour, les accueils de nuit ou les hébergements temporaires.
- Faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement. Ainsi, avec les départements et les communes et grâce à l'ouverture d'un portail Internet regroupant l'ensemble des informations sur les établissements et services utiles à la prise en charge de la perte d'autonomie. il conviendra d'apporter des réponses garantissant une information, une

orientation et un accompagnement sur l'ensemble du territoire des personnes âgées et de leurs aidants. Le Premier ministre a déclaré vouloir s'appuyer fortement sur les départements, mais aussi sur les communes et les CCAS pour réussir cette étape de la concertation.

Il a annoncé que 100 Millions d'euros de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) et une partie des réserves de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) seront affectés dès 2014 à des mesures urgentes au service des personnes âgées et de leurs familles pour la réhabilitation des maisons de retraite, pour soutenir le secteur de l'aide à domicile et l'appui à la rénovation des logements foyers. [Télécharger le dossier de presse](#)

## ECONOMIE



### 87% des Français approuvent une aide aux pays en développement (sondage AFD)

La 8ème édition du sondage de l'AFD (Agence Française de Développement) sur les Français et l'aide au développement confirme l'attachement des Français à l'aide aux pays en développement. L'enquête a été réalisée par Ipsos auprès d'un échantillon représentatif de 1 007 Français âgés de 15 ans et plus interrogés du 1er au 8 novembre 2013. Selon ce sondage effectué par IPSOS, un français sur deux estime que les efforts de la France dans ce domaine doivent aujourd'hui porter sur les dimensions sociales, économiques et environnementales. Pour mieux juger de l'efficacité de cette politique, 81% des sondés souhaitent être davantage informés. Si les ONG et les associations restent des acteurs privilégiés de l'aide au développement, les Français plébiscitent également les

collectivités, 75% d'entre eux étant favorables à l'implication de leur ville ou de leur région dans un projet de coopération décentralisée.

#### **Maintien du montant de l'aide**

Une majorité de Français (68%) privilégie le maintien au même niveau (52%) ou une hausse (16%) de la part du budget de l'Etat consacré à l'aide publique au développement. L'aide publique au développement n'est cependant pas épargnée par les effets de la crise : un tiers des Français réclame une réduction de cette part (32%), résultat en forte progression depuis 2012 (+ 14 pts). Pour 87% des Français, l'aide au développement doit concilier lutte contre la pauvreté et protection de l'environnement. Les Français approuvent la nouvelle orientation de la politique d'APD française : si concilier lutte contre la pauvreté et protection de l'environnement est essentiel pour une très large majorité des Français (87%), 1 sondé sur 2 estime que la prise en compte du développement durable dans ses trois dimensions (sociale, économique, environnementale), doit être une priorité de la politique d'aide au développement. Si les Français restent très attachés à la lutte contre la pauvreté, ils accordent également de l'importance aux questions d'ordre environnemental ou social : appuyer les politiques agricoles pour aider les pays à produire mieux et plus (43%), promouvoir la place des femmes (43%) ou lutter contre le réchauffement climatique (36%) sont des actions qu'une partie non négligeable du grand public considère comme étant « très importante » à entreprendre. On retrouve aussi ces thématiques dans le programme de développement de l'après 2015 : les Français privilégient en priorité des objectifs visant à réduire l'extrême pauvreté : un accès à l'eau potable et à l'assainissement (60%), une alimentation nourrissante à un prix abordable (41%), une bonne éducation (36%) et un meilleur système de santé (35%). Mais d'autres objectifs, liés à l'amélioration de la gouvernance, au genre ou à la protection de l'environnement, sont également cités : un gouvernement réactif et honnête (33%), l'égalité entre les hommes et les femmes (27%) ou la protection des forêts, des rivières, des océans (26%).

#### **Les collectivités, acteurs plébiscités de l'aide au développement**

Les Français continuent à saluer les associations et les ONG : elles sont toujours jugées comme étant les plus efficaces (30%), les plus crédibles (26%) et les plus impartiales (25%) parmi l'ensemble des financeurs de l'aide au développement. Si une grande majorité de Français continue à trouver normal que ces acteurs perçoivent des aides de l'Etat (67%), ce résultat enregistre une forte baisse par rapport à 2012 (-11 pts). Conséquence : un Français sur deux estime qu'il faut maintenir au même niveau le soutien financier apporté par l'Etat à ces acteurs (52%, + 2 pts), un tiers d'entre eux envisageant même sa réduction (33%, + 12 pts). Enfin, 75% des Français jugent de façon positive l'implication de leur commune ou de leur région dans une action de développement via la mise en place de projets concrets (en matière d'éducation, de santé, etc) dans une commune ou région située dans un pays en développement. Les Français sont en quête d'informations sur la mise en œuvre et l'impact de la politique d'aide au développement :

- Les Français continuent à avoir le sentiment d'être mal informés sur la politique d'aide au développement de la France (90%, + 4 pts) et souhaiteraient l'être davantage (81%, + 3 pts).

La mise en place d'un outil en ligne est plébiscitée : près de 9 Français sur 10 se déclarent être favorables à la mise en place d'un site internet permettant le suivi concret de projets que la France finance avec son aide au développement (87%), 30% jugeant cette initiative « absolument nécessaire ». Pour en savoir plus sur cette enquête : [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

## AGENDA

### **Judi 5 décembre - Paris**

Conseil d'administration de la FVM

### **Mercredi 11 décembre - Paris**

5èmes Rendez-vous de l'intelligence locale " Quand les territoires s'approprient leur économie " [Programme](#)

### **Mardi 17 décembre - Paris**

Séminaire d'information :

**Edité par Villes de France**  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

**Directeur de la publication**  
Gil Avérous  
**Directeur délégué**  
Jean-François Debat

**Rédacteur en chef**  
Guillaume Ségala  
**Rédaction**  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur  
Urban, Anaëlle Chouillard  
**Secrétariat**  
Anissa Ghaidi